

Direction générale de la coordination réseau et ministérielle  
Et des affaires institutionnelles

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 14 avril 2022

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.652**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 18 janvier dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « La présente vise à obtenir tous les échanges de courriel des employés et des cadres affectés à la production de ce communiqué de presse émis le 30 décembre 2021 par le ministère de la Santé et des Services sociaux <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/plusieurs-etudes-demonstrent-les-effets-et-l-efficacite-d-un-couvre-feu-878510782.html>. » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Nous tenons à préciser que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

De plus, d'autres documents concernés par l'objet de votre demande sont déjà mis en ligne et accessibles pour tout public sur le site internet du ministère de la Santé et des Services sociaux. Vous pouvez le trouver en suivant le lien ci-dessous :

[Mise en place du couvre-feu - Salle de presse - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé par

Daniel Desharnais

p. j. 3

N/Réf. : 22-CR-00055-40